

Marine.

MM.

BABIN-CHEVAYE.
LÉONUS BÉNARD.
BERGEON.
LÉON BON.
BRINDEAU.
CABART-DANNEVILLE.
de CAMAS.
CUTTOLI.
DUDOUYT.
DUPLANTIER.
DUROUX.
EVEN
GASNIER-DUPARC.
GIORDAN.
GIRAUD.
GUILLEMOT.
HACHETTE.
James HENNESSY.

MM.

René HÉRY.
de KERGUÉZEC.
A. de LA GRANGE.
LE BAIL.
LEBLANC.
LÉMBRY.
LE MOIGNIC.
MARTIN-BINAGHON.
Jean ODIN.
PÉRREAU.
Marquis de POMEREU.
PUJES.
RIO.
Emile SARI.
Yves TANGUY.
Louis TISSIER.
VEYSSIÈRE.
VILLAUT-DUCHÈSNOIS.

Procès-verbaux
de l'année

1934

Senat.

Commission de la Marine

Séances de l'année 1934

Procès-verbaux.

1^{re} séancevendredi 26 janvier 1934

Présents. MM. Doudouyt, Rio, Cabart-Danneville, Tisser, de Camas, Heri, deblanc, Lemery, Pujès, Bergeon, Brindeau, Jasmin-Duparc, Ullaut-Duchsnois, Iven.

Présidence de M. Doudouyt, Président d'âge

La séance est ouverte à 17 heures

M. le Président. — Je me réjouis de l'honneur qui m'est donné une fois de plus de présider la première séance de notre Commission, et surtout nous devons élire notre bureau, je me borne à vous rappeler le zèle et le dévouement qui a apporté toujours à la défense de la marine française notre président M. Rio, que je vous propose de réélire. (P.B.)

M. Rio est élu président de la Commission.

M. le Président. — Je vous propose également de réélire nos vice-Présidents, MM. Bergeon et Martin-Binachon. (unanimement)

MM. Bergeon et Martin-Binachon sont élus vice-présidents.

MM. Lucie Sari et Jean Odier sont élus secrétaires de la Commission.

Présidence de M. Rio, Président

M. le Président. — Je tiens d'abord à remercier et à féliciter notre cher doyen M. Doudouyt, dont nous avons été heureux de saluer l'heureux retour parmi nous, et que nous avons vu avec joie ouvrir une fois de plus, toujours vert, la première séance de notre Commission (T.B.)

J'adresse à nos collègues les remerciements du bureau tout entier, auquel il a bien voulu renouveler sa confiance. Nous sommes tous unanimes à vouloir travailler ardemment pour le bien de la marine française.

De sérieux problèmes s'offrent à nous. La question des combustibles liquides est grave, et le ravitaillement de notre marine est en jeu. Puisque nous n'avons pu obtenir sur ce point ce que nous demandions, il faudra saisir l'opinion de cette question importante.

M. Bergeon. — En novembre dernier, j'ai examiné la question de l'aviation

machine. La Commission avait décidé de porter cette question à la tribune. M. Albert Sarraut nous avait demandé de l'entendre d'abord, mais cette audition a été renvoyée plusieurs fois. Devons-nous attendre encore, ou intervenir?

M. le Président. — La question est prouvée en effet. Je propose à la Commission de l'aborder lors de sa prochaine séance. (Il en est ainsi décidé)

La séance est levée à 17 heures 15.

2ème séance

4
mercredi 31 janvier 1934

Présents; M. M.: Rio, Cabart-Danneville, Perreau, Heiry, Jean Odin, Math. Brinckon, Evén, Hachette, Brindeau, Sani, Pujes, Doudouyt, Tisser, Bergeon, Gasmier-Duparc, de Camas, Tanguy, Villanel-Duchenois.

Présidence de M. Rio.

la séance est ouverte à 16 heures.

Election d'un Secrétaire.

M. Jean Odin. — Je n'ai pu assister à la première séance de la Commission, et j'ai été très touché d'apprendre que nos collègues m'avaient renouvelé leur confiance en me réélisant comme l'un des secrétaires de la Commission. Mais je n'ai pu, l'année dernière, être très assidu à nos séances, et l'honneur qui m'a été fait est certainement injustifié. Je remets volontiers ma démission entre les mains de notre Président, et serais heureux si l'un de nos collègues voulait bien prendre ma place.

La démission de M. Jean Odin est acceptée.

M. Cabart-Danneville est élu secrétaire de la Commission.

Replémentation de la Chasse sur mer.

M. Tisser donne lecture de son rapport sur le projet de loi portant replémentation de la chasse sur mer, sur le domaine public maritime et dans les estuaires.

Le rapport conclut à l'adoption du projet.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Examen de la situation.

M. le Président. — Avant les vacances, nous avons adressé au Ministre de la Marine un questionnaire portant sur la position des combustibles liquides, sur la défense des côtes et sur l'aéronautique maritime.

La situation de nos forces à combustibles liquides est insuffisante. Le prochain budget ne prévoit pas de crédits dans ce sens; il faut que nous soyons fixés au plus tôt, et que quelque chose soit fait. Un projet

de loi a été déposé "en blanc" à la Chambre.

M. Tisserand. — Il ne faut pas engager de frais pour construire des réservoirs aériens qui demain seront inutilisables ! C'est ce qui a fait à Casablanca.

M. Hachette. — ~~Il~~ Il faut modifier les plans établis.

Défense des Côtes.

M. le Président. — Des crédits sont prévus pour la défense des côtes ^(à Casablanca) dans le projet de loi relatif aux frontières terrestres et maritimes.

M. Tisserand. — Pour défendre Casablanca, des avions seraient plus utiles que des canons. Mais on revient toujours aux vieux errements.

M. le Président. — Les projets établis apportent déjà un minimum de protection à Casablanca qui sera le grand débouché du réservoir de l'Afrique du Nord.

M. Penneau. — Il faudrait des batteries mobiles.

M. Tisserand. — En effet. Il faut que le Ministre, avec son chef d'état-major général et les directeurs de ses services viennent s'expliquer sur ces questions. Notre matériel maritime, c'est le néant.

Aéronautique maritime.

M. le Président. — Les membres de la Commission ont appris que l'on préfère des navires porte-aéronefs. Mais les renseignements qui nous ont été donnés sont d'un vague et d'un optimisme déconcertants.

M. Bergeon. — Un effort avait été fait pour l'aéronautique maritime, mais tout a été interrompu en 1928, date de la création du Ministère de l'Air. Notre matériel est insuffisant en nombre et en qualité (vitesse et rayon d'action). Les Italiens nous sont supérieurs en aviation de chasse, de surveillance et de bombardement.

La base de Berre, en tant que base, est à peu près au point. Mais à Brest, par exemple, ou à Saint-Mandrier, tout est insuffisant. En Corse, en Afrique du Nord, presque tout est encore à faire.

Le Ministère de l'Air a absorbé près de 9 milliards. En Italie et en Angleterre, pour des dépenses égales à la moitié et au tiers de ce budget, on a obtenu de bien meilleurs résultats. La carence des autorités, les promesses non tenues des ministres successifs nous font un devoir de porter désormais la question à la tribune.

M. Lucie Sari. — En Corse, on a vu ~~l'Etat~~ l'Etat payer 2 millions un terrain

qui valait 20.000 francs. On a dépensé ensuite 2 autres millions pour en améliorer les marécaux; et comme le terrain restait inutilisable, on y a construit une piste en ciment armé. Au total, on aura dépensé 12 millions! On a également acheté l'étang de Brughia, qui est inutilisable. Il faut convenir que l'administration de l'Armée travaille mieux!

M. le Président. - Le Ministère de l'Air, pour des fournitures très courantes, a payé souvent 7 et jusqu'à 30 fois le prix qu'il aurait eu dans le commerce. Il faut avertir l'opinion. Ne laissons pas engager notre responsabilité.

Mais auparavant, je propose à la Commission d'entendre à sa prochaine séance le Ministre de la Marine, ainsi que le Chef d'Etat Major général, le Directeur de l'Armement naval et l'officier chargé de l'aviation. C'est d'ailleurs la une question de gouvernement, sur laquelle le Président du Conseil devra se prononcer.

La Commission décide d'entendre le Ministre de la Marine le Mercredi 7 février, en présence de M. Mermy, P^t de la Com. de l'Armée, et du g^{ral} Bourgeois, P^t de la Com. de l'Air.

La séance est levée à 17 heures 30

3^{ème} séance.

mercredi 7 février 1934

Présents: M^{rs} Rio, Cabart-Danneville, Martin-Binaston, Tanguy, Bergeon, Hachette, Doudouyt, Jasnien-Duparc, & Camas.

Présidence de M. Rio.

la séance est ouverte à 14 heures 45.

Démission du Ministère.

M^{le} Président — Nous devons entendre aujourd'hui le Ministre de la Marine. Le Ministre étant démissionnaire, nous remettons à plus tard cette audition.

Officiers mécaniciens de 3^{ème} classe.

M^r Cabart-Danneville est nommé rapporteur de la proposition de loi adoptée par la Chambre, tendant à remplacer la dénomination: "brevet de mécanicien de 3^{ème} classe de la Marine marchande" par "brevet de 3^{ème} classe d'officiers mécaniciens de la Marine marchande".

Responsabilité civile des pilotes.

M^r Hachette est nommé rapporteur de la proposition de loi adoptée par la Chambre sur la responsabilité civile des pilotes.

Personnel sédentaire des C^{ies} contractuelles.

M. Cabart-Danneville — J'ai déjà entendu la Commission de la proposition de loi de M. Tarn, dont le rapport m'a été confié, tendant à la création d'un statut pour le personnel sédentaire des compagnies de navigation contractuelles et subventionnées. C'est une question délicate.

M^{le} Président — Nous avons déjà, en entendant les intéressés, vu les difficultés que créerait l'institution de ce statut. C'est une question épineuse. Nous pourrions la reprendre plus tard.

M. Cabart-Danneville — Il est en effet préférable d'attendre.

La séance est levée à quinze heures.

4^{ème} séance.

mercredi 22 février 1934

Présents. MM: Rio, Le Bail, Léonard, Bernard, Héry, Pajon, Bergeon, Hachette, March-Binaston, Babin-Chevaye, Tissier, Cabart-Danneville, Lomery, Villault-Duchenois, Veysseire, de Camas, Suon, Jaurès-Dupar. [assistent à la séance MM: Menniny, P^t de la C^m de l'Armée, le général Bourgeois, P^t de la C^m de l'Air et Farjon, rapporteur du budget de la Marine à la C^m des Finances].

Présidence de M. Rio

La séance est ouverte à 14 heures 45.

Question du Désarmement.

M. le Président. - Les Commissions de l'Armée et de l'Air ont adressé des vœux au Président du Conseil et aux ministres intéressés au problème du désarmement. Elles demandent à votre Gouvernement d'émettre un vœu dans le même sens; et les trois présidents adresseront une lettre au P^t du Conseil.

Depuis le 14 octobre dernier, la conférence de désarmement n'a pas siégé; les divers mémorandums échangés n'ont pas abordé la question maritime; en matière de désarmement terrestre, on a pu constater la carence des autres gouvernements.

Au point de vue naval, le gouvernement britannique estime que, les conventions actuelles expirant en 1935, il ne faut rien faire d'ici là. Il entend conserver la suprématie maritime. Le Stat.-Unis, l'Angleterre, le Japon et l'Allemagne accélèrent le rythme de leurs constructions. L'Italie renforce sa flotte. La France ne peut accepter une réduction du niveau de sa flotte. Nous n'avons pas eu de tranche 1933, il nous faut une tranche 1934.

A la suite des ordres du jour émis par les Commissions de l'Armée et de l'Air, je vous propose de voter également un ordre du jour.

A la suite d'un échange de vœux auquel prennent part M. le Président, MM: Bergeon, Lomery, Hachette et Tissier, la C^m adopte l'ordre du jour suivant:

« La Commission de la Marine s'associe à l'unanimité aux
« motions votées les 15 et 17 février par les Commissions de l'Armée et
« de l'Air, rappelant l'impopularité, pour la France, de réduire

9
" davantage les forces défensives, dans l'état présent de l'Europe
" et du monde.

" Elle estime en particulier que notre marine ne devra pas
" être affaiblie tant qu'un accord établissant un régime de
" solidarité internationale efficace, et prévoyant une réduction
" générale des flottes, ne sera pas conclu.

" Elle demande en conséquence que les programmes de la
" marine soient réglés au plus tôt pour arriver, jusqu'à nouvel ordre,
" le maintien de la flotte française au niveau des besoins
" de la défense nationale."

Audition de M. le Ministre de la Marine.

A quinze heures, sont introduits:

M. François Pietri, Ministre de la Marine,
assisté par MM. l'Amiral Durand-Viel, chef d'état-major général
de la Marine; l'Amiral Darlan, chef du cabinet militaire;
le capitaine de frigate Battey, spécialiste de l'aviation maritime.

(Voir compte-rendu sténographique)

La séance est levée à 19 heures.

=

Présents. MM^{rs} Riv, Heig, Hachette, Martin-Binachon, le Bar^t, Cabart-Danneville, Audouyt, Pujes, Leblanc, Babin-Chovaye, Bergeon, Brindeau, Léonard Béhard, Veyssière, Jannet-Duparc, de la Harpe, Lomery.

Présidence de M. Riv.

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Programme naval et Défense Nationale.

M. le Président. - Le Président du Comité se trouve par principe à tout projet engageant de nouvelles dépenses. C'est pourquoi il est peu probable que le projet relatif à une nouvelle tranche de programme naval, et le projet relatif à la défense nationale viennent devant nous avant les vacances. Pourtant, après de vides pos pris au dépourvu, je propose à la Commission de nommer dès maintenant deux rapporteurs.

M. Martin-Binachon est nommé rapporteur du projet concernant la tranche navale.

M. Hachette est nommé rapporteur du projet concernant la défense nationale.

M. Bergeon. - Le projet de défense nationale comporte plusieurs chapitres. M. Hachette, rapporteur général pourrait être "double" par des rapporteurs spéciaux. (Assentiment).

M. le Président. - Le ministre de la Marine fera préparer une tranche de programme naval qui sera compris le Dunkerque, pour que, dès que le projet sera voté, à la rentrée, il puisse passer à l'action.

Mécaniciens de 3^e classe.

M. Cabart-Danneville donne lecture de son rapport sur la proposition de loi tendant à remplacer la dénomination: "brevet de mécanicien de 3^e classe de la marine marchande" par "Brevet de 3^e classe d'officier mécanicien de la Marine marchande". Le rapport conclut à l'adoption. Les conclusions du rapport sont adoptées.

Statut du personnel de Cst de navigation.

M. Cabart-Danneville. - La Commission m'a confié le rapport sur ~~le projet~~

la proposition de loi ayant pour objet l'insertion de clauses relatives au statut du personnel dans les cahiers des charges des compagnies de navigation contractuelles ou subventionnées.

Vous connaissez les difficultés. Ce serait une charge nouvelle imposée aux armateurs, et d'autre part les intérêts ne nous ont pas caché qu'ils espèrent, en obtenant un statut, devenir "un peu fonctionnaires". Autre difficulté: certaines compagnies exploitent à la fois des lignes libres et des lignes contractuelles. Comment pourra-t-on, à l'intérieur du personnel, déterminer ceux qui appartiennent à l'une ou à l'autre de ces lignes? Enfin, la direction d'une compagnie doit pouvoir rester maîtresse de son personnel.

Je crois que, dans l'intérêt de notre marine marchande, il faut attendre avant de rapporter cette proposition de loi.

M. le Président. — En effet, à part la C^{ie} Transatlantique, toutes les compagnies sont doubles: à la fois libres et contractuelles. De plus, il y aurait presque chose d'attentatoire à la liberté de compagnie, à leur imposer un statut.

M. Veyrier. — Ce serait nous mêler de ce qui ne nous regarde pas. S'il y a un contrat entre l'Etat et la compagnie, nous ne pouvons le modifier en cours d'exécution.

M. Jaurès. — Duparc. — C'est pourtant ce qu'on a fait lorsque l'on a donné un statut au personnel des compagnies de gaz ou d'électricité.

M. Cabart-Danneville. — Les armateurs nous ont fait valoir que cet argument par analogie n'était pas probant.

M. Marché-Binaston. — N'imposons pas une nouvelle charge à l'armement français!

M. Lemer. — Ce n'est pas en pleine crise qu'on peut envisager une telle mesure.

M. le Président. — Le personnel de la C^{ie} Transatlantique sera doté d'un statut. Attendons qu'il ait été fixé. Nous venons alors si une adaptation est possible.

M. Marché-Binaston. — Pour ce statut du personnel de la Transatlantique, c'est la commission qui passera. Ce n'est pas un exemple à suivre!

La Commission décide d'attendre avant de rapporter la proposition de loi.

Commission des Pétroles.

M. Hachette fait connaître que la C^{ie} du monopole des pétroles, après avoir repoussé l'idée d'un monopole, celle d'une société nationale et celle d'une reprise intervenue, a décidé de rien tenir à un statu quo amélioré. Elle remettra son rapport à la rentrée.

La séance est levée à 15 heures 15.

Présents : M. Riv, Jarnier-Duparc, March-Binachon, Leblanc, Brindeau, Tissier, Lémery, Hachette, Perreau, de Camas, Heiry, Suen, Vergnes.

Présidence de M. Riv

La séance est ouverte à 15 heures.

Examen de la situation

M. le Président — Quelques-uns de nos collègues reviennent d'un voyage au Maroc, où ils ont pu observer des faits intéressants.

M. Tissier — Au point de vue de la défense, le Maroc est mal équipé.

Il serait pourtant indispensable de défendre Port-Lyautey, pour que nous puissions tirer réellement tout le bénéfice des puits de pétrole qui viennent d'être découverts au Maroc. Par contre, une organisation défensive de Fedallah, port de pêche et pétrolier ou un débarquement si imparable, ne s'impose pas absolument.

Il faut défendre Casablanca, et l'Amiral désirerait qu'on lui donnât un centre de sous-marins. Un camp d'aviation se également nécessaire, mais des conflits ont surgi; on ne sait de quoi ce camp devra dépendre, ni comment il ~~pourrait~~ sera organisé.

Agadir se verra protégée par sa barre pour qu'il soit inutile d'y prévoir de défenses.

L'ensemble, en somme, est de défendre Casablanca, et Port-Lyautey, qui doit devenir notre tête d'exportation de pétrole.

A Casablanca, la marine a installé des réservoirs à mazout, pour les seuls navires de guerre. Tout cela coûte très cher. Il serait plus rationnel et plus économique de laisser des sociétés privées, qui l'ont demandé, assurer le ravitaillement des navires de commerce. On leur confierait, sous le contrôle de la Marine, les réservoirs déjà existants, sous condition que les stocks nécessaires à la marine de guerre soient conservés intacts.

M. Hachette — C'est ce qu'on a fait pour le dépôt de Diego Suarez, en construction.

M. Tissier — A Casablanca il n'en va pas de même parce que les

services de l'intendance maritime et des mécaniciens de la marine ne veulent pas renouer au statu quo, dont ils profitent.

M. March-Binachon fait un exposé sur les faits qu'il a observés.

pendant ce même voyage au Maroc.

Il pose le problème de la défense des côtes et des réservoirs à combustibles liquides. Il expose la question du pétrole au Maroc. Il signale que la "Lufthansa" fait des travaux aux Canaries, afin de concurrencer notre trafic aérien sur l'Atlantique. Il parle enfin de la contrebande d'armes qui se fait par le Rio de Oro, et qui pourrait être combattue par un aviso et deux ou trois chalutiers.

M. Tisser. — La propagande antifrançaise si active et nous en avons eu la preuve à Kenitra. La question de la contrebande d'armes doit être étudiée; les chalutiers nécessaires à la lutte devraient être payés par le gouvernement du Maroc, et non par la France.

M. le Président. — Je transmettrai au ministre et au gouvernement les observations de M. Tisser et Martin Binachon. Le problème des compagnies privées, soulevé par M. Tisser, pourra être étudié quand viendra la discussion de la loi sur les ports à combustibles liquides.

Situation des Travaux Parlementaires.

M. le Président. — La tranche du programme naval a été déposée la semaine. La Commission de la Marine de la Chambre ne l'a pas encore rapportée et attend que le gouvernement le lui demande. Or, cette tranche prévoit un second Dunkerque, et le gouvernement n'a pas décidé à demander à la Chambre un vote dans ce sens. Le P. du Conseil craint cette nouvelle dépense. J'ai fait valoir auprès de lui que, en réalité, cette décision entraînerait peu de dépenses nouvelles pour 1934: le bateau étant donné à l'industrie privée, on pourrait ne rien payer tout de suite.

Nous recevrons bientôt le projet des "fonds" qui prévoit 850 millions de dépenses en 5 ans.

M. Hachette. — Je suis de près la question des combustibles liquides. J'ai vu à Brest des réservoirs satisfaisants. Je poursuivrai mon enquête à Toulon.

M. le Président. — Le rapport de M. Mahieu sur la reorganisation de l'armée de l'air a été déposé hier. M. Beyer a été désigné par la Commission comme rapporteur pour avis. Il faut aller vite, car la question est grave.

Je rappelle également que la Chambre vient de voter la proposition de loi de M. Tasso qui prévoit une aide à l'armement.

Pour aller au plus vite, car il y va du sort même de notre marine marchande, je propose que nous nous réunions dès maintenant un rapporteur.

M. Riv se désigne par anticipation comme rapporteur.

M. Garnier-Duparc. - Je prieux dès maintenant que je demanderai par voie d'amendement la suppression de l'alinéa qui exclut du bénéfice de la loi les navires armés à la grande pêche.

M. Bindeau. - Cette loi sera financée au moyen de relèvement de tarifs douaniers. L'union des Chambres de Commerce maritimes a déjà protesté là-contre.

M. le Président. - La Commission des Douanes fera de même. Que l'on nous propose un meilleur mode de financement, et nous l'adopterons. Mais ce qui importe, c'est de sauver une industrie qui meurt.

Responsabilité du propriétaire du navire

M. Lémery donne lecture d'un avis sur le projet de loi portant approbation de la Convention internationale sur la responsabilité du propriétaire de navire, signée à Bruxelles le 25 août 1924.

L'avis conclut à l'adoption. Les conclusions sont adoptées.

Privileges et hypothèques maritimes

M. Lémery donne lecture d'un avis sur le projet de loi portant approbation de la Convention internationale pour l'unification de certaines règles relatives aux privilèges et hypothèques maritimes, signée à Bruxelles le 10 août 1926.

M. Veyssière. - Le nouveau texte soulève de graves difficultés juridiques, et je me propose de demander son renvoi pour avis à la C^{de} de législation.

L'avis de M. Lémery conclut à l'adoption.

Les conclusions sont adoptées.

Navires-écoles pour la marine Marchande

M. le Président communique à la Commission un vœu émis par la "Ligue maritime et coloniale française", demandant que soit mis en service un navire-école "recevant, pour des stages d'une session, des élèves de la marine marchande, pont et machines".

15

Responsabilité civile des pilotes.

M. Hachette donne lecture d'un rapport sur la proposition de loi sur la responsabilité civile des pilotes.

M. Hachette signale que ce texte soulève des points de droit ~~seront~~ et qu'il serait peut-être bon que la Commission de législation fût consultée.

M. Garmier-Duparc. - A l'article 2, il est dit que le pilote ne sera pas responsable s'il était en état d'ivresse. J'estime que c'est une indulgence inadmissible.

M. Hachette. - Ce texte a pour but d'éviter que les vrais responsables ne fassent porter la responsabilité d'une faute sur le pilote, en prétendant qu'il avait bu.

Le rapport conclut à l'adoption de la proposition.

Les conclusions sont adoptées.

La séance est levée à 16 heures 30.

=

7^{ème} séance.

mercredi 30 mai 34

Présents. MM^{rs} Bergeon, Rio, Cabart-Danneville, Sari,
Garnier-Duparc, de Camas, Burdeau, Hachette, Leblanc,
Babin-Chouage, Mcclavel-Duchon, Martin-Agnachon, Suen,
Tisser, de Pomeroy, Puyès, Lemeray.

Présidence de M. Bergeon, Vice-Président

La séance est ouverte à 15 heures.

Aide à l'armement

M^r le Président. - Notre président M. Rio étant chargé de rapport
sur la proposition de loi de M. Tamo n'a demandé de présider
cette séance. Je suis heureux de le faire en cette occasion.
C'est notre droit à tous d'aider l'armement français.

M^r Rio donne lecture de son rapport sur la proposition de loi
tendant à la création de mesures de protection en faveur de la
marine marchande en vue de diminuer le chômage qui frappe
framment la flotte de commerce française, les marins français,
améliorer les travailleurs des industries maritimes, des établissements
maritimes et des ports.

A l'article 7, le rapporteur propose de reprendre le texte
d'abord proposé par le C^{or} de la marine marchande de la chambre.

A l'article 12 (financement de la loi par des relèvements
de droit de douanes). le rapporteur signale que les C^{or}s des Douanes
et des Finances élèveront sans doute des objections.

A l'article 13, il signale qu'il faudra trouver un texte
qui mette à l'abri des mesures prévues les marchands flottants
au moment de la promulgation de la loi.

A l'article 14, il signale que M. Ernest Laffont, à la Chambre, a demandé que la loi entraînant un droit de contrôle deltat sur la gestion et la comptabilité des Compagnies. Cette interprétation ne saurait être admise.

Le rapport conclut à l'adoption de la proposition de loi.

M. le Président exprime à M. Rio les remerciements et les félicitations de la Commission.

M. Emile Sari. — Le bénéfice de la loi s'appliquera à la flotte libre, et non à la flotte subventionnée. Or, dans bien des cas, la flotte libre fait à la flotte subventionnée une très dangereuse concurrence. Celle-ci n'en sera que renforcée.

M. le Rapporteur. — Nous n'y pouvons rien. Il est évident, en effet, que sur la ligne d'Orient par exemple, les Chargeurs Réunis qui ne touchent aucune subvention font aux Messageries Maritimes, subventionnées, une dure concurrence. Mais quoi ? Il ne peut pas être question d'exclure de bénéfice de la loi les Chargeurs Réunis qui tiennent cette ligne depuis toujours !

M. Demery. — Le principe de la concurrence doit être maintenu.

M. Tissier. — Les compagnies libres sont dirigées par des commerçants, et c'est pourquoi elles s'emportent sur les subventionnées, qui sont dirigées par des "fonctionnaires". Encourageons l'armement libre, qui concurrence sérieusement les lignes étrangères, et nous et par là les précieux.

M. le Rapporteur. — Le but des compagnies françaises est de se faire une concurrence excessive sur les traxet où une seule compagnie suffirait. L'Italie a évité ce danger en n'ayant aucune ligne.

M. Garnier-Duparc... L'alinéa d) de l'article 9 exclut du bénéfice de la loi "les navires armés à la grande pêche". Je demanderai, par amendement, la disjonction de cet alinéa. La grande pêche doit être soutenue. On objecte qu'elle bénéficie déjà de primes prévues par la loi du 12 avril 1932. Mais ces primes visent "le produit de la ~~grande~~ pêche", et non une sorte de marine.

M. Lemery... Cet alinéa exclut du bénéfice de la loi "les navires armés à la grande pêche dont le produit de pêche bénéficie d'autres primes prévues par la loi du 12 avril 1932". Rien de plus logique. Deux protections ne peuvent se cumuler.

M. le Rapporteur... Evidemment. La prime à l'exportation de la morue prévue par la loi de 32 a joué, pratiquement, comme une protection à la grande pêche, puisqu'elle est bien protégée. Si nous lui accordons autre chose, les autres pêches demanderont à leur tour une protection.

Si la grande pêche veut bénéficier de la loi nouvelle, qu'elle renonce alors à la protection qu'elle a déjà!

M. Garnier-Duparc... La loi nouvelle prévoit deux primes: l'une accordée selon le tonnage; b) l'autre concernant les salaires. Dits, si vous voulez que la prime accordée par la loi de 1932 à la grande pêche corresponde à la première; mais ne lui refusez pas le bénéfice de la seconde.

M. le Rapporteur... Si un moulier exporte sa pêche, il bénéficie de la loi de 1932. S'il ne l'exporte pas, alors il entre dans le cadre de la nouvelle loi. Il se donc protège dans les deux cas.

M. Garnier-Duparc... Mais si un bateau vend une part de sa pêche à l'étranger et le reste en France, on ne saura comment le classer.

M. Even... Cette question de la grande pêche est importante. Il faudra la poser nettement.

M. Marthe Bouchon. En réalité, ce n'est pas l'armateur qui apporte le produit de la pêche, et par conséquent bénéficie des primes de la loi de 32. C'est celui qui lui a acheté sa pêche. La loi de 32 ne protège pas la pêche, mais une industrie.

M. Lemeray... C'est peut-être une protection indirecte, mais c'est une protection. Au reste, si l'armement à la grande pêche y trouve son intérêt, il n'aura qu'à vendre ses produits en France. N'étant plus protégé par la loi de 1932, il entrera dans le cadre de la loi nouvelle.

L'article 1^{er} de la loi nouvelle fixe l'Etat participera aux salaires du personnel pour les navires armés à la grande pêche. L'article 9 prévoit seulement une exception: si ces navires bénéficient déjà de primes de 1932, la protection nouvelle ne jouera pas pour eux. Au reste, la loi de 32 ne vise que la grande pêche à la morue. Si bien que tous les autres grands pêcheurs bénéficieront de la loi nouvelle.

M. Gasnier-Duparc... N'oublions pas que la prime prévue par la loi de 1932 a été rendue pratiquement inexistante le jour où le Portugal a frappé nos morues, par représailles, de droits qui nous interdisaient l'exportation. Que pareille situation se renouvelle, et la grande pêche, tout en restant exclue du bénéfice de la loi nouvelle, aura perdu aussi celui de la loi de 32!

M. le Rapporteur... La proposition que je viens de rapporter a un intérêt général, qui domine tout. Il s'agit de sauver l'armement libre. La grande pêche, elle, n'aujourd'hui sauvée.

M. Gasnier-Duparc... Et pourtant, St-Malo a aujourd'hui 30 bateaux, après en avoir eu 120!

M. le Rapporteur... Cela tient en grande partie aux modifications de l'outillage.

M. Gasnier-Duparc... J'aimerais en tous cas que le rapport précisât bien cette question. Les conclusions du rapport sont adoptées.

La séance est levée à 16 heures 40

8^{ème} séance.

mercredi 6 juin 34.

Présents : M^{rs}. Rio, Bergeon, de Camas, Hachette, Martin-Binachon, Brindeau, Gasnier-Duparc, Lémery.

Présidence de M. Rio.

La séance est ouverte à quinze heures.

Organisation de l'Armée de l'Air.

M. Bergeon donne lecture de son avis sur le projet de loi portant organisation générale de l'Armée de l'Air.

Le rapport conclut à l'adoption du projet.

M. Bergeon. — L'article 1^{er} qui définit "l'Armée de l'Air" ne précise pas que l'aviation embarquée et l'aviation côtière de coopération navale ont été attribuées à la Marine par décret du 29 novembre 1932. Il ne faut pas que, par la suite, un autre décret puisse nous enlever ce qui nous a été donné. Toutefois, pour éviter que ce projet retourne à la Chambre, je propose de ne pas modifier le texte. Je me propose de déposer un amendement dans ce sens lors de la discussion, pour amener le Ministre de l'Air à prononcer des paroles précises sur ce point, et qui nous rassurent. La C^{on} de l'Air approuve cette procédure, et le sénateur Roussier déposera un amendement dans le même but.

Il en est ainsi décidé.

M. Bergeon. — Nous devons profiter de ce débat pour attirer l'attention du Ministre sur la situation lamentable de notre matériel. L'aviation embarquée sur le Bearn et le Commandant Teste est insuffisante. L'aviation de coopération, sauf peut-être à Cherbourg, l'est également : à Berre, à Brest, à Bizerte, à Hyères, à St Raphaël, nos appareils sont vieux et médiocres. L'aviation autonome (Marseille, Hyères, Bizerte) ne nous donne pas plus de satisfaction. Appareils périmés, et sans rayon d'action.

M. Martin-Binachon. — Néanmoins, la Marine qui, pour la première fois, disposera de crédits dans ce sens, pourra avoir enfin, et dès 1934, de bons appareils, notamment le Morane 225.

Les conclusions de l'avis sont adoptées.

La séance est levée à 15 heures 35.

[voir deux pages plus loin le procès-verbal de la séance du 21 juin²¹ 34]

1^{re} séance.

Lundi
~~Mercredi~~ 30 juin 1934

Présents : M^{rs} Rio, Martin-Binachon, Bergeon, Hachette.

Présidence de M. Rio.

la séance est ouverte à 17 heures.

Tranche du programme naval.

M. Martin-Binachon donne lecture de son rapport sur le projet de loi relatif à la nouvelle tranche du programme naval.

M. Bergeon. — Le rapport de notre collègue donne d'excellents raisons pour l'incorporation d'un deuxième Dunkerque dans la tranche navale. Mais je crois que nous pourrions insister sur la nécessité d'en prévoir dix maintenant au moins. Comme les 4 Deutschland prévus, 2 Dunkerque sont insuffisants.

C'est une question de sécurité. Pour assurer nos transports il faut que nous ayons en Méditerranée les forces nécessaires. Une division se compose de trois bâtiments, et par conséquent la tranche actuelle ne résout pas le problème de la division de cuirassés.

M. Martin-Binachon. — C'est un 3^e Dunkerque si nécessaire. Mais nous ne pouvons l'obtenir maintenant.

M. Bergeon. — Le rapport peut au moins en indiquer la nécessité. Il faut insister sur ce point auprès du Ministre. C'est lui qui est cause du retard apporté à la construction du premier. Un projet spécial pour ce deuxième cuirassé doit être déposé dès la rentrée.

M. Martin-Binachon. — J'indiquerai cela dans mon rapport.

Sous le bénéfice de ces observations, les conclusions du rapport sont adoptées.

Aide à l'armement.

M. le Président. — La C^o des Finances a examiné la proposition de loi relative à l'aide à apporter à l'armement libre. Le rapporteur général a dit que la C^o était énergiquement opposée à accepter dans un texte de loi une disposition traitant des combats collectifs. Malheureusement, je n'ai pu le convaincre ; et la C^o refuse également la contribution de l'Etat aux salaires. Elle veut s'en tenir aux premiers § de

la loi de 1906, sur l'acte à la main marchande.

D'autre part, M. Naval Refuse et insiste à un financement du projet par un relèvement des droits de douane. Que propose-t-il en échange ?

D'abord une économie de 20 à 25 millions obtenue en réduisant le "fran de vie" des compagnies subventionnées ; puis 20 millions de prêt sur les rebuts des navires maritimes. Et, puisqu'il faut trouver 150 millions, il propose de revenir à la surtaxe de pavillon, méthode périmée, abandonnée depuis 1861, et dont personne ne veut plus !

M. Refuse m'a suggéré de demander des crédits de report au gouvernement pour le financement de ce projet.

Pour notre part, ce que nous voulons, c'est un texte. D'accord avec les Intéressés, nous en avons adopté un. Je propose à la C^o de maintenir sa position. Le Sénat se prononcera. Nous devons prendre nettement nos responsabilités sur cette question épineuse. Les représentants des armateurs préfèrent, eux aussi, cette procédure. Il faut que la question soit tranchée. Abordons franchement la discussion, en se tenant sur ce que nous avons choisi.

Il en est ainsi décidé.

M. Bugeon. - Je déposerai à l'article 9 un amendement tendant à faire bénéficier des avantages de la loi les navires d'un type spécial, construits pour un usage déterminé, et qu'on ne trouve pas sur le marché français. Par exemple, les bananiers.

M. le P.^t - Cette demande est bien prévue.

M. Hachette. - Je déposerai pour ma part un amendement à l'article 11.

La séance est levée à 17 h. 50

Présents. M^{rs} Bergeon, de Kerquenez, Héry, de Camas, André Bouchon, Hachette, Luyès, Leblanc, Lueh, Léonard Béhard, Tissier, Cabat Douvenet, Brindeau, Riv.

La séance est ouverte à 14 h. 30

1^{re} Présidence de M. Bergeon.

M. le Président. - Notre Président M. Riv est retenu à la C^o des Finances, où se discutent divers projets, notamment la proposition de loi de M. Tasso sur l'aide à l'armement. Il nous rejoindra tout à l'heure.

Combustibles liquides.

M. Hachette donne lecture d'un avis rédigé à propos des projets de crédits militaires, sur la partie de ces projets relative aux combustibles liquides.

M. de Camas. - Il y a en France des schistes bitumineux dont on a eu tort d'abandonner l'exploitation. D'autre part on devrait prospecter dans les régions "celtiques" (et l'étude même des noms de lieux guiderait les recherches); on aurait chance d'y trouver des gisements de pétrole.

M. Héry. - En 1938, nous n'aurons que quatre mois et demi de réserves, soit la moitié de nos besoins. On a eu tort de réduire le crédit, on ne peut utiliser ceux dont on disposait.

M. de Kerquenez. - Le gouvernement n'a pas construit les réservoirs pour lesquels des crédits avaient été votés. Nous avons déjà protesté.

M. le Président. - M. Hachette pourrait indiquer ce point dans son rapport, pour dégager votre responsabilité.

M. de Kerquenez. - La même carence s'est manifestée en ce qui concerne l'entretien lourde et la mise en défense de la Corse et de la Tunisie. Malgré nos observations et nos demandes.

M. Tissier. - Ajoutons que nos réserves ne serviraient pas seulement à la marine de guerre, mais que la marine marchande devra y puiser également.

Les raffineries actuelles, groupées le long des côtes, seraient

combardés aussitôt. Il faudrait utiliser, pour construire des réservoirs qui coûteraient peu, les cavernes de certaines régions.

On pourrait accroître nos stocks en utilisant davantage le mazout dès le temps de paix dans les diverses industries. Mais il faudrait pour cela donner une prime aux industriels.

M. de Kerquerzec. - Les Allemands ont réussi à ^{produire du} ~~extraire~~ pétrole ~~des~~ par l'hydrogénation de la houille.

M. Tisser. - On l'a fait aussi en Angleterre. Ainsi les charbonnages marchent, ce qui réduit le chômage. Le problème du chômage est moins alarmant chez nous.

M. de Kerquerzec. - Les Allemands se vantent de pouvoir, en cas de guerre, se suffire à eux-mêmes en matière de combustibles liquides.

M. Tisser. - J'en doute.

M. de Kerquerzec. - Si le Ministère a constamment besoin de réservoirs, c'est parce qu'il comptait que l'industrie pourait en construire.

M^{re} Hachette. - Je signalerai ce point dans mon rapport. N'oublions pourtant pas que l'industrie ne peut utiliser le même mazout que la marine de guerre. D'autre part, si nous pourrions les industriels à utiliser le mazout, craignons que les mines ne protestent. Et les protestations des mines savent se faire entendre.

M. Tisser. - Le même mazout peut servir dans certains cas à la marine et à l'industrie.

Sous réserve de ces compléments, les conclusions du rapport sont adoptées.

Il y a 15 heures 25 M. Rio prend la présidence de la séance.

Aéronautique maritime.

M. Bergeon donne lecture d'un rapport pour avis sur la question de l'aéronautique maritime dans le projet des crédits militaires.

M. Bergeon expose que le projet prévoit 130 millions pour le matériel volant, et 60 pour les bases. Les bases de la réorganisation sont les suivantes: 1^o il ne sera plus parlé de commandes de matériel déjà en usage; 2^o les délais entre conception et fabrication seront réduits.

Les 130 millions permettraient de construire 3 appareils de croisière, 12 à 15 appareils d'exploration, 6 de torpillage et 18 de chasse.

Ces projets permettraient d'aboutir à une situation satisfaisante.

M. Tisser. - Disons plutôt "meilleure". Et l'échange Navarino de 1914

côté, si bien que notre retard restera le même !

H. Math. Binachon. — Les avions, il faudra les épurer ; on en manque de radiotélégraphie, de radiogonometrie, nous n'en existons pas.

H. Tissier. — Non plus en matière de conduite automatique.

H. Bergeon. — Je parlerai de ces questions dans mon rapport. Il faut pourtant reconnaître que notre matériel a été amélioré.

En ce qui concerne les 60 millions prévus pour les bases, ils seront repartis entre Cherbourg, Brest, Toulon-Porte, Bizerte-Oran et le Maroc.

H. Tissier. — A Brest on a choisi un emplacement contre et malcommode.

H. Bergeon. — 80 millions sont prévus pour la défense des côtes. On s'est arrêté à un programme réduit : quelques tourelles aux points vitaux, quelques batteries aux points sensibles. Et la D.C.A. d'essentiel serait de protéger les points suivants : le Pas-de-Calais, les cinq ports de guerre et les principaux ports de commerce, sans oublier l'Afrique du Nord, la Corse et la Tunisie.

Je propose à la Commission ~~de~~ de donner au projet un avis favorable.

H. Bergeon se autorise à déposer son avis définitif dans ce sens.

Situation de la Marine.

H. Math. Binachon. — Nous aurions intérêt à entendre le Ministre de la Marine sur ses intentions, étant donné l'état et le projet des manœuvres étrangères. Nous devons être éclairés avant la Conférence de Londres.

M. le Président. — Nous demanderons son jour au Ministre.

La séance se lève à 16 heures 15

11^{ème} séance.

26
mercredi 4 juillet 1934

Présents : M^{rs} Rio, Lujès, Tanguy, Cabant-Danneville, Leblanc, Marché-Binaston, Tissier, Guillemot, de Camas, Hachette, Puen, Bugeon.

M^r Tissier . - J'ai pu étudier récemment l'organisation défensive de notre frontière de l'Est.

Des compagnies et bataillons de spécialités ont été créés, ~~par~~ et constitués sur la frontière une vraie muraille de feu : des ouvrages très bien protégés, reliés entre eux par des ouvrages à artillerie courte et par des nids de mitrailleuses sous béton, capables de résister aux 420.

Un ouvrage important se compose de trois branches, dont chacune comporte une tourelle qui monte et descend. Chaque organisation a un magasin de munitions et un système d'aération indépendant. Une galerie de 1700 mètres parcourue par des wagonnets ~~est~~ est bordée de chambres d'approvisionnement. Il y a des chambres pour le couchage, une infirmerie ; l'eau est amenée de 150 mètres.

Cet ouvrage est relié par une galerie au poste de commandement ; des casemates protègent ses abords ; de-ci de-là sont placés de petits ouvrages avec fûts-mitrailleurs.

Ces ouvrages, fort bien conçus, semblent d'une grande efficacité.

Audition de M^r François Perhi, Ministre de la Marine.

[Voir compte-rendu sténographique].

A la suite du compte-rendu sténographique :

M^r Leblanc . - Vous avez parlé, Monsieur le Ministre, de l'éclaircissement horrible de la Conférence de Londres, de l'entrée de l'Allemagne... Mais celle-ci n'est-elle pas limitée par le Traité de Versailles ?

M^r le Ministre . - L'égalité des droits a été reconnue depuis.

M. Marché-Binaston . - Mais pour entrer à la Conférence, l'Allemagne devrait d'abord revenir à l'Europe !

27

M. Tisser... Les Italiens peuvent être amenés à utiliser des constructions de fer de Deutschland. Nos services techniques ont-ils travaillé dans la même intention, notamment au point de vue des soudure?

M. le Ministre... Oui.

M. Tisser... On laisse actuellement filer nos fermetures vers l'Italie.

M. Marché - Binachon... Les Italiens ont de grands difficultés à faire les plaques de blindage nécessaires aux 35.000 tonnes. Il faudrait qu'ils aient recours aux Allemands.

Au reste les 35.000 tonnes ne sont qu'une monnaie d'échange. Si l'Angleterre ne permettra jamais à l'Italie de mettre deux 35.000 tonnes en circulation sur sa ligne impériale Gibraltar - Suez. Si nous savons manœuvrer, le bluff italien de 35.000 tonnes pourra, finalement nous servir.

M. Tisser... A moins que les Italiens ne consentent à céder aux Anglais si à condition que ceux-ci marchent contre nous.

M. le Ministre se retire à 15 heures 45

la séance est levée à 16 heures 45.

=

Présents. — M^{rs}. Perreau, Riv, Tisser, Hachette, Luer, de Camas, de Kerquezec, Duplantier, Leblanc, Mark. Brinaton, Bergeon, Villault-Duchetnois, Guy de Wendel, Sari, Guillemot.

Présidence de M. Riv

La séance est ouverte à 15 heures.

Conférence Economique de la France d'Outre-Mer.

M^r. Le Moignic est désigné comme délégué de la Commission prés de la Conférence Economique de la France métropolitaine et d'outre-mer, en réponse à la demande faite par lettre de M. le Ministre des Colonies.

Vieux Bateaux de Pêche.

M^r. Tisser est nommé rapporteur du projet de loi tendant à réglementer l'entrée en France de vieux bateaux de pêche.

Usines dans la zone de frontières.

M. Tisser est nommé rapporteur pour avis, par anticipation, de la proposition de loi déposée par M. le général Bourgeois, tendant à subordonner à l'autorisation gouvernementale l'installation d'usines dans la zone de l'organisation défensive des frontières.

M. le Président. — La proposition de général Bourgeois ne visait que les frontières terrestres. A la demande du maréchal Létour, Ministre de la Guerre, le texte a été étendu aux frontières maritimes. Il me semble qu'il a été étendu la mesure est très délicate.

Colis transportés par bateaux.

M. Hachette est nommé rapporteur du projet de loi tendant à la ratification du projet de convention concernant l'indication du poids sur les colis transportés par bateau, adopté par la

29

Conférence internationale du Travail dans sa douzième
session tenue à Genève du 30 mai au 2 juin 1929.

Etat de la Marine et de l'Aviation Marine.

M. Markh. Binachon. — J'ai transmis à notre Président trois questions
sur lesquelles j'aimerais avoir la réponse du Ministère.

1^{re} Où en est la question de la construction de l'école navale de Brest?
Les travaux ne sont pas terminés, malgré l'argent qui a été dépensé.
10 millions sont prévus au prochain budget. Je doute qu'on en finisse.
Il faut éclaircir cette question, et au besoin aller voir sur place.

2^{de} Pourquoi construit-on à Dunkerque en deux morceaux? Il
faudra procéder autrement quand nous serons amenés à construire
un 30.500 tonnes. Il existe à Brest un bassin de 325 m. de long. Le
gouvernement devrait le racheter aux Travaux Publics.

3^{de} Les marchés pour la construction du Strasbourg ne sont pas encore
passés. Il faut accélérer cette construction.

M. le Président. — Sur ce dernier point, le Ministère m'affirme que les
travaux se poursuivent.

Pour l'école Navale, que l'on a dû renoncer à construire à l'aide
des crédits prévus pour les grands travaux, les 10 millions prévus au
budget doivent être suffisants.

La cale de radoub de Brest devra en effet être utilisée. La Commis-
sion envoyée à Brest une délégation pour étudier cette question.

M. Markh. Binachon. — L'aviation maritime, de plus en plus importante,
est insuffisante. Nous avons lutté pour rendre à la Marine la
disposition de ses crédits d'aviation; or la Marine n'a pas répondu
à nos efforts et nous attendons d'elle plus de diligence sur ce point.

M. Penneau. — Notre inquiétude est alarmante.

M. Tisser. — Nous dépensons quatre fois plus que nos voisins pour
un résultat moindre. Seuls les constructeurs savent quelque chose
à la situation actuelle.

M. le Président. — Nos efforts ont abouti; administrativement, à quelque chose, puisque
la Marine a la propriété de l'aviation embarquée; et, en outre, celle de
l'aviation de coopération. Elle dispose de son propre budget de l'air. Pour la
construction, évidemment, elle reste tributaire du Ministère de l'Air, qui lui
donne que ce qu'il a. Il est certain que, alors que l'équipage atteint des
vitesses de 400 kilomètres l'heure, l'appareil Bloch — celui qui, actuellement,
à "la cote" — n'atteint que 260 Km. H. alors qu'il devait arriver à 300 Km. H.

J'y propose à la Commission de nommer une sous-Commission qui alertera le service du Ministère de l'Air. L'aviation maritime est indispensable. Dans cinq ans d'ici elle serait maître de la décision en cas de conflit.

M. Marlin-Binacchon. - Nous allons à une crise de personnel. Or il faut que l'aviation maritime soit une "arme", et que les officiers qui la composent aient un avancement régulier, ne soient pas défilés sans cesse de l'avion au torpilleur.

M. de Kerquerzec. - La spécialisation est indispensable.

M. Tissier. - Il est certain qu'une guerre commencerait par des bombardements aériens. Or nous sommes très mal outillés à cet égard. Mais, pour ne pas enlever les commandes aux constructeurs français, on refuse de recourir aux avions américains et d'envisager une coopération avec l'aviation russe. Nos constructeurs, récemment venus à une technique qu'ils ignoraient la veille, défendent à présent leurs positions.

Il est regrettable aussi que notre bureau d'études officiel, au lieu de se borner au contrôle, veuille être, lui aussi, inventeur. On veut d'envoyer une mission aux Etats-Unis. A son retour nous enverrons de construire les modèles qu'elle aura vus là-bas, au lieu de les acheter sur place. Ce sera du temps perdu, et le Ministère de l'Air n'aura pas d'appareils à fournir à la Marine. Il faudrait que la Marine eût le droit de faire et acheter directement. Elle pourrait s'adresser à l'étranger.

Nommer une sous-commission, ce serait perdre du temps.

M. Marlin-Binacchon. - Le Ministère de la Marine dispose de son budget, et peut bel et bien commander des appareils où il le veut. Mais l'a-t-il fait?

M. Tissier. - Il ne peut commander où il veut. Il doit s'adresser au Ministère de l'Air, son fournisseur.

M. Marlin-Binacchon. - Le Ministère de l'Air peut-il lui imposer les appareils, même insuffisants?

M. Hachette. - Le Sénat, sur une intervention de M. Tissier, a implicitement autorisé le Ministère de l'Air à acheter à l'étranger. Il ne l'a pas fait.

M. Tissier. - Nos constructeurs s'y opposent.

M. le Président. - Nous avons entendu le ministre de la Marine le 4 juillet. Nous lui demanderons de nous dire ce qu'il a fait depuis.

M. Bergeon. - Le Ministère de l'Air est aujourd'hui sous la coupe des constructeurs. Adressons-nous donc au Ministère de la Marine, pour l'encourager à agir seul.

M. Tissier. - En réponse à mon intervention, le ministre avait parlé d'acheter à l'étranger des licences et des échafaudages, pour travailler ensuite en France. C'est garder toujours l'oeil fixé sur l'industrie.

La Commission décide d'entendre prochainement le Ministre de la Marine.

La séance est levée à 16 heures.

13^{ème} séance.

mardi 4 décembre 1934.

Présidence de M. Rio.

La séance est ouverte à seize heures.

Présents : MM^{rs} Rio, Cabart-Danneville, Héry, de Camas, Tisser, Villault-Duchesnois, de Pomereu, Martin-Binachon, Sueh, Bergeon, Veyssière, Guillemot, Y. Hennery, Tanguy, Babin, Chevaye, Leblanc, Léonard Bénard, de la Grange.

[M^r Farjon, rapp^{eur} du Budget de la Marine a la C^{on} des Finances assiste a la séance]

Audition de M. François Pietri, Ministre de la Marine.

Voir compte : rendu sténographique

[Le ministre de la Marine se accompagne de l'Amiral Odend'Hol, chef de son cabinet militaire].

La séance se lève à 18 heures 30.

14^{ème} séance.

Mercredi 12 Décembre 34

Présidence de M. Riv P.

Présents. M^{rs} Riv, March-Bismarck, Héry, de Camas, Jarnac-Duparc, Ewen, Bergeon, Hachette, Cabart-Danneville, Jean Odin, Tisser, L'Houyot.

La séance est ouverte à quinze heures.

Budget de la Marine.

M. Bergeon. - Le budget prévoit 2.907 millions pour la marine, soit un peu moins que celui de 1934. Mais ce dernier ayant été amputé de 59 millions, celui de cette année peut être considéré comme un peu supérieur. Si l'on y ajoute les crédits militaires votés en juillet, on peut estimer à 200 millions l'excédent de sommes prévues pour la marine en 1935 sur celles prévues en 34. Les compressions apportées par notre C^{de} de Finances aux texts de p^t sont de faible importance.

Trois ordres de considérations nous retiennent.

a) Constructions neuves. - Il faut donner à notre matériel le maximum d'efficacité. Or, depuis 1933 nos constructions sont ralenties faute de crédits. Nous ne construisons plus que 26.640 tonnes par an, au lieu de 35.500 qui étaient notre moyenne avant 1932. L'armement français atteint 2.743 millions. Si ce rythme continue, il faudrait renoncer à une tranche annuelle, ce qui est impossible.

Il faut donc trouver à financer les 800 millions représentant une tranche annuelle de constructions neuves. De plus, à ces 800 millions représentant une tranche annuelle de constructions neuves, il faudra ajouter 5 à 600 millions, si nous voulons ne pas être dépassés par les ^{autres} nations. Les économies budgétaires ne seront possibles que le jour où interviendra une politique commune de réduction des déplacements et de calibres.

Donc il faut améliorer le rendement du matériel, et l'un des éléments essentiels de cette politique est le développement de l'aéronautique maritime. C'est le second chapitre qui doit nous retenir.

b) Aéronautique maritime. - Les récents manœuvres aériens ont prouvé qu'une force aérienne pouvait diminuer sensiblement la puissance d'une flotte. Or les avions coûtent beaucoup moins cher que les navires. Il importe donc que la marine se crée une flotte aérienne,

malgré les frictions qui se produisent avec le Ministère de l'Air.
Le Ministère de la Marine doit reprendre, en matière aéronautique,
sa liberté d'action.

Loi des cadres. - Le recrutement et actuellement ralentit de
telle sorte qu'une prochaine révision de la loi des cadres s'impose.
En attendant cette révision, il faut appliquer la loi strictement,
et rétablir un avancement normal, en supprimant certains
officiers.

M. Tissier. - Si on supprime des officiers dans la proportion même où la
loi des cadres répartit les grades, l'avancement ne sera pas facilité.

M. Marku-Birnachon. - Si l'avancement est bloqué, c'est parce qu'on a
supprimé par décret-lois, et dans le cadre budgétaire, des officiers
dans les hauts grades, en même temps qu'on faisait de grandes
promotions dans les grades inférieurs.

A la demande de M. le Président, le Commandant Terreaux précise
que les décret-lois ont supprimé des officiers dans tous les grades,
sans modifier le rythme de l'avancement. En 1932 on avait
excompté des départs qui ne se sont pas produits; l'effectif s'est
gonflé et l'on a dû limiter l'avancement, puis, en 1933 et
1934, le supprimer pour raisons budgétaires. Si bien que les officiers,
d'une part, ne s'en vont pas, de l'autre, ne sont pas promus. Il
y a donc désharmonie complète à l'intérieur de la loi des cadres.

M. Marku-Birnachon. - Il serait possible de trouver des emplois à ces
officiers qui bloquent aujourd'hui l'avancement. Ils seraient
utiles dans l'organisation de la défense des côtes et surtout
dans l'aviation maritime. Celle-ci a actuellement 250 officiers,
et pourrait en avoir 700.

M. le Président. - Les observations présentées par M. Bergeon sont très
importantes. Mais je crains que nous n'ayons pas le temps de
les développer au cours de la discussion du budget, qui sera
rapide. Ne serait-il pas plus efficace d'esquisser seulement les
grands lignes du problème et de prendre rendez-vous avec le
ministre pour aborder la question à fond, dans une interpellation,
en janvier ou février? C'est ce que je ferai; pour ma part, à propos
de la marine marchande. M. Bergeon voudra-t-il faire de même?

M. Marku-Birnachon. - Pour ce qui est de la loi des cadres, le Corps pourrait
réviser elle-même le texte qui la modifierait, et le déposer sous
forme d'une proposition de loi.

M. Bergeon. - Nous pourrions interpellé et déposer aussi ce texte.

M. Héry. - La question du financement de constructions neuves devra être traitée dans ce même débat.

M. le Président. - Certes, les 2 milliards de retard actuel équivalent à la suppression d'une tranche de constructions. C'est inacceptable.

M. Marché-Bonachon. - Il faudra bien donner à la Marine un contingent hors-budget, comme on l'a fait pour la guerre et pour l'air.

Accord de Washington

M. le Président. - Au cours de l'audition de M. le Ministre de la Marine, nous avons évoqué l'incident regrettable que constitue la publication au Journal Officiel d'un texte en contradiction avec les volontés nettement exprimées, et votés, de la Chambre et du Sénat. Le Gouvernement et le Président des Assemblées doivent être dûment avisés de ce fait et une enquête s'impose. Il n'est pas admissible que les volontés du Parlement soient ainsi bafouées. (Anathème).

Port de Cherbourg

M. Cabart-Danneville. - Les travaux entrepris à Cherbourg pour la création d'un port en eau profonde ont été interrompus faute de crédits. Il manque 12 millions. Les Travaux Publics sont prêts à en donner 2, et la guerre 6. La Marine devant fournir les 4 derniers. Notre bureau pourrait faire une démarche dans ce sens auprès du Ministre. En cas de guerre, Cherbourg serait indispensable à nos transports de troupes.

M. le Président. - C'est avant tout une question qui relève du Ministre des Travaux Publics. Ce département ne fera rien tant que les $\frac{2}{3}$ des frais ne seront pas assurés par les intéressés. Mais la question pourra être posée à la guerre et à la Marine à l'occasion du budget.

Conférence Economique de la France d'Outre-Mer.

M. Hachette est désigné comme délégué de la C^{te} pris de la Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer, en remplacement de M. le Ministre, désigné à la séance du 21 novembre, qui a fait valoir qu'il faisait déjà partie, de droit, de cette conférence, comme sénateur colonial.

La séance est levée à 16 heures 5 minutes